

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 25 octobre 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

**PRÉSENTATION DU PREMIER COQUELICOT DE LA CAMPAGNE
2010 DU JOUR DU SOUVENIR.**

MM. Claude Morin, Bernard Pépin et Pierre Veilleux de la Légion royale canadienne filiale 249 de la Beauce offrent à monsieur le maire le premier coquelicot de la campagne 2010 du jour du Souvenir.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 47.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 10-6344

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en remplaçant les points 8.8 et 8.9 par les suivants :

8.8 Financement d'un emprunt de 4 687 050 \$ auprès de Financement-Québec pour les Règlements numéros 353-2010, 354-2010, 355-2010, 356-2010, 362-2010 et 338-2009.

8.9 Financement d'un emprunt de 1 430 975 \$ auprès de Financement-Québec pour le Règlement numéro 338-2009.

en ajoutant les points suivants :

8.22 Autorisation de travaux d'éclairage de rues 2010 pour les secteurs urbains – phase I.

8.23 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole par M. Jocelyn Morissette.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 10-6345

Séance ordinaire du 12 octobre 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 10-6346

Adoption du second projet de règlement numéro 383-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 383-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'établir les normes relatives aux zones RB-388, RB-389, RB-390 et RB-391**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 383-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2010

Je, Manon Bougie conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 383-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'établir les normes relatives aux zones RB-388, RB-389, RB-390 et RB-391**. (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2010

Je, Marie-Ève Dutil conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 387-2010 établissant la tarification du centre de ski Saint-Georges**. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 10-6347

Adoption du règlement numéro 380-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 380-2010 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone RB-541, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 380-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6348

Adoption du Règlement numéro 386-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et la portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 386-2010 modifiant le Règlement numéro 83-2003 concernant la vitesse des véhicules sur le territoire de la Ville, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 386-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 10-6349

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a, directeur du Service des finances et trésorier, en date du 14 octobre 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 895 603,58 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 599 775,83 \$;

RÉSOLUTION N° 10-6349 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier monsieur Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 495 379,41 \$ pour les chèques couvrant la période du 1^{er} au 14 octobre 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6350

Acceptation de la deuxième révision budgétaire semestrielle 2010

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur des Finances et trésorier, en date du 14 octobre 2010, dans lequel il recommande l'acceptation de la deuxième révision budgétaire semestrielle 2010, qui se solde par un excédent des revenus sur les dépenses de 2 290 076 \$;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 18 octobre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport de la deuxième révision budgétaire semestrielle 2010, se soldant par un excédent des revenus sur les dépenses de 2 290 076 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6351

Acceptation de la deuxième révision semestrielle 2010 du plan triennal d'immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur des Finances et trésorier, en date du 12 octobre 2010, dans lequel il recommande l'acceptation de la deuxième révision semestrielle 2010 du plan triennal d'immobilisations;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 18 octobre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport de la deuxième révision semestrielle 2010 du plan triennal d'immobilisations avec une diminution des dépenses en immobilisations de 8 630 414 \$.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Bougie se retire des délibérations sur le prochain sujet pour cause d'apparence de conflit d'intérêts.

RÉSOLUTION N° 10-6352

Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 8 364 000 \$

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 70-2003, 71-2003, 159-2005, 368-2010 et 362-2010, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 novembre 2010, au montant de 8 364 000 \$;

ATTENDU : qu'à la suite de cette demande, la Ville de Saint-Georges a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,44100	163 000 \$	1,50%	2011	2,82684%
		169 000 \$	1,60%	2012	
		175 000 \$	2,00%	2013	
		181 000 \$	2,25%	2014	
		7 676 000 \$	2,50%	2015	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,28800	163 000 \$	1,60%	2011	2,86468%
		169 000 \$	1,75%	2012	
		175 000 \$	2,10%	2013	
		181 000 \$	2,25%	2014	
		7 676 000 \$	2,50%	2015	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,22200	163 000 \$	1,50%	2011	2,87744%
		169 000 \$	1,70%	2012	
		175 000 \$	2,00%	2013	
		181 000 \$	2,25%	2014	
		7 676 000 \$	2,50%	2015	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	98,49700	163 000 \$	1,50%	2011	2,96203%
		169 000 \$	1,80%	2012	
		175 000 \$	2,05%	2013	
		181 000 \$	2,30%	2014	
		7 676 000 \$	2,65%	2015	

ATTENDU : que l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de 8 364 000 \$ de la Ville de Saint-Georges soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Bougie reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-6353

Modification des règlements d'emprunt compris dans le présent emprunt en ce qui a trait au montant spécifié en regard de chacun d'eux

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 8 364 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
70-2003	3 976 600 \$
71-2003	67 600 \$
159-2005	470 800 \$
368-2010	1 199 000 \$
362-2010	2 650 000 \$

ATTENDU : qu'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 8 364 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 9 novembre 2010.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada 11485, 1^{re} Avenue, Saint-Georges, Québec, G5Y 2C7.

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint-Georges, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6354

Modification du terme prévu à divers règlements d'emprunt

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 8 364 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 70-2003, 71-2003, 159-2005, 368-2010 et 362-2010, la Ville de Saint-Georges émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 9 novembre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 70-2003, 71-2003, 159-2005, 368-2010 et 362-2010, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6355

Émission d'un montant de 4 515 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 7 jours au terme original prévu à des règlements d'emprunt

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges aura le 2 novembre 2010, un montant de 4 515 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 21 491 000 \$, pour une période de 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 70-2003, 71-2003 et 159-2005;

ATTENDU : que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU : que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 9 novembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges emprunte 4 515 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligation, pour un terme additionnel de 7 jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6356

Financement d'un emprunt de 4 687 050 \$ auprès de Financement-Québec pour les Règlements numéros 353-2010, 354-2010, 355-2010, 356-2010, 362-2010 et 338-2009

ATTENDU : que, par sa résolution numéro 10-6324 adoptée le 12 octobre 2010, la Ville de Saint-Georges s'engageait, en date du 1^{er} novembre 2010, à effectuer un emprunt d'un montant de 4 687 050 \$ en vertu des Règlements numéros 353-2010, 354-2010, 355-2010, 356-2010, 362-2010 et 338-2009, auprès de Financement-Québec dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (le « Programme »);

RÉSOLUTION N° 10-6356 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges accepte l'offre qui lui est faite de Financement-Québec pour son emprunt de 4 687 050 \$ dans le cadre du Programme, réalisé en vertu des Règlements d'emprunt numéros 353-2010, 354-2010, 355-2010, 356-2010, 362-2010 et 338-2009.

QUE cet emprunt soit effectué au pair, en date du 1^{er} novembre 2010, pour un terme de 20 ans, au taux de 3.50% avec 19 remboursements annuels égaux et consécutifs de capital et d'intérêts confondus de 329 785,88 \$ et un dernier remboursement de 329 786,02 \$.

QUE demande soit faite au ministre des Finances d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

QUE pour les fins de la réalisation de l'emprunt, la convention de prêt, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, à intervenir avec Financement-Québec soit approuvée.

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer la convention de prêt précitée ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6357

Financement d'un emprunt de 1 430 975 \$ auprès de Financement-Québec
pour le Règlement numéro 338-2009

ATTENDU : que, par sa résolution numéro 10-6324 adoptée le 12 octobre 2010, la Ville de Saint-Georges s'engageait, en date du 1^{er} novembre 2010, à effectuer un emprunt d'un montant de 1 430 975 \$ en vertu du Règlement numéro 338-2009, auprès de Financement-Québec dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (le « Programme »);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges accepte l'offre qui lui est faite de Financement-Québec pour son emprunt de 1 430 975 \$ dans le cadre du Programme, réalisé en vertu du Règlement d'emprunt numéro 338-2009.

QU'UN montant de 1 430 975 \$ de cet emprunt soit effectué au pair, en date du 1^{er} novembre 2010, pour un terme de 10 ans, au taux de 2.77% avec 9 remboursements annuels égaux et consécutifs de capital et d'intérêts confondus de 165 790,79 \$ et un dernier remboursement de 165 790,82 \$.

QUE demande soit faite au ministre des Finances d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

QUE pour les fins de la réalisation de l'emprunt, la convention de prêt, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, à intervenir avec Financement-Québec soit approuvée.

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer la convention de prêt précitée ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6358

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le réaménagement intérieur du niveau 4 de l'hôtel de ville

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SCIERIE BERNARD INC.	83 500 \$
JEAN-LUC GROLEAU INC.	86 400 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	96 000 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Richard Moreau, architecte, celui-ci nous confirme dans un rapport daté du 12 octobre 2010, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SCIERIE BERNARD INC. au montant de 83 500 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 18 octobre 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **SCIERIE BERNARD INC. pour le réaménagement intérieur du niveau 4 de l'hôtel de ville, au montant total de 83 500 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le fond d'administration – section immobilisations.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6359

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la construction du garage municipal – phase II (aménagement intérieur)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES CONSTRUCTIONS EXCEL S.M. INC.	2 455 300 \$
SCIERIE BERNARD INC.	2 476 000 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	2 827 000 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Isabelle Jacques, architecte, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 18 octobre 2010, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES CONSTRUCTIONS EXCEL S.M. INC. au montant de 2 455 300 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 18 octobre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-6359 (SUITE)

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES CONSTRUCTIONS EXCEL S.M. INC. pour la construction du garage municipal, phase II (aménagement intérieur) au montant total de 2 455 300 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le Règlement numéro 362-2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6360

Rejet des soumissions pour l'imperméabilisation des fondations au centre de ski

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) soumissionnaires, la Ville a reçu trois (3) soumissions :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANT</u>
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	30 000 \$
JEAN-LUC GROLEAU INC.	32 880 \$
SCIERIE BERNARD INC.	37 400 \$

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement dans lequel elle nous recommande de rejeter les soumissions déposées parce que les prix dépassent le budget prévu;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 18 octobre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette les soumissions déposées pour l'imperméabilisation des fondations au centre de ski, parce que les prix dépassent le budget prévu pour ces travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6361

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur de la place de l'Église

ATTENDU : la demande de permis déposée par la Fabrique de Saint-Georges, propriétaire du presbytère situé au 1890, 1^{re} Avenue, pour réparer une section du mur avant au 2^e étage;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la place de l'Église;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme selon lesquels ceux-ci répondent aux objectifs et critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur de la place de l'Église;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis rénovation pour réparer une section du mur avant au 2^e étage du presbytère Saint-Georges sis 1890, 1^{re} Avenue, Saint-Georges, le tout conformément aux plans déposés lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6362

Mandat à la firme Genivar Sec pour une vérification de la stabilité du mur de soutènement de la promenade Redmond

ATTENDU : que des expertises sont nécessaires pour connaître l'état réel du mur de soutènement de la promenade Redmond;

ATTENDU : l'offre de services déposée par la firme Genivar Sec au montant de 13 100 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde à la firme Genivar Sec le mandat de relevés et investigations du mur de soutènement de la promenade Redmond, le tout conformément à l'offre de services déposée de 13 100 \$ plus taxes.

QUE la somme de 13 100 \$ plus toutes les taxes applicables soit financée à même le surplus accumulé nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6363

Mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique concernant la stabilité du mur de soutènement de la promenade Redmond

ATTENDU : le mandat confié à la firme Genivar Sec pour une vérification de la stabilité du mur de soutènement de la promenade Redmond;

ATTENDU : que pour la réalisation de ce mandat, un laboratoire de sol doit être mandaté pour procéder à des forages et analyses de sol et de béton afin de déterminer l'état actuel du mur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Marcel Grondin directeur général à octroyer un contrat de moins de 25 000 \$ à une firme spécialisée pour réaliser les travaux d'analyse du sol et du béton du mur de la promenade Redmond.

QUE la somme nécessaire à ce mandat, n'excédant pas 25 000 \$ incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le fonds d'administration – section immobilisations.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6364

Autorisation de travaux d'égout pluvial sur la 1^{re} Avenue

ATTENDU : qu'un tuyau d'égout pluvial passe sous la propriété de 9158-2908 Québec inc. située au 10460, 1^{re} Avenue;

ATTENDU : que le propriétaire du 10460, 1^{re} Avenue s'est engagé à relever la Ville de toutes responsabilités concernant cette conduite d'égout pluvial conditionnellement à ce que la Ville détourne les eaux qui y sont déversées;

ATTENDU : que les travaux de déviation des eaux sont évalués à 58 300 \$;

RÉSOLUTION N° 10-6364 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les Services techniques et les Travaux publics à réaliser les travaux de déviation des eaux pluviales afin d'éviter leur déversement dans le tuyau qui passe sous le 10460, 1^{re} Avenue pour un montant de 58 300 \$.

QUE la somme de 58 300 \$ soit financée à même le surplus accumulé nouvelle ville.

QUE monsieur Claude Poulin directeur général adjoint soit, par la présente résolution, autorisé à signer avec le propriétaire l'entente relative à ces travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6365

Adhésion au Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2011

ATTENDU : que l'organisme Transport Autonomie Beauce-Etchemins a établi la contribution de la Ville pour l'année 2011;

ATTENDU : que conseil accepte que la Ville soit le mandataire auprès du ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adhère au réseau de Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2011.

QUE ce conseil accepte que la Ville soit mandataire auprès du ministère des Transports du Québec.

QUE ce conseil autorise le paiement d'une somme de 50 948,72 \$ pour l'année 2011.

QUE ce conseil accepte la tarification des services aux usagers, tel que décrit au dépliant de l'organisme joint à la présente résolution.

QUE la somme de 50 948,72 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération de l'année 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6366

Acceptation du protocole d'entente avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2011

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean M^cCollough, directeur du Secrétariat général et greffier dans lequel il recommande qu'une entente soit conclue avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour le transport des personnes handicapées sur le territoire de la ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-6366 (SUITE)

QUE ce conseil accepte une entente à intervenir avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour le transport des personnes handicapées sur le territoire de la ville pour l'année 2011, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6367

Renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels Unicité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 avec la firme GFI Solutions d'Affaires

ATTENDU : que GFI Solutions d'affaires est propriétaire de la suite de logiciels Unicité qui est utilisée par le Service des finances, le Service de l'urbanisme, le Service des ressources humaines ainsi que la Cour municipale;

ATTENDU : que nous avons reçu de GFI Solutions d'affaires les coûts qui seront chargés en 2011 pour le soutien relatif à l'utilisation de la suite de logiciel Unicité, incluant le soutien aux logiciels, le soutien aux progiciels, l'assistance techniques et l'entretien des équipements;

ATTENDU : que ces coûts pour l'année 2011 sont de 72 795,97 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les coûts fixés par GFI Solutions d'affaires pour le soutien et l'utilisation de la suite de logiciels Unicité pour l'année 2011, soit la somme de 72 795,97 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 72 795,97 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération pour l'année 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6368

Subvention pour les travaux de rénovation de la salle de spectacles du cégep Beauce-Appalaches

ATTENDU : que les travaux de rénovation de la salle de spectacles du cégep Beauce-Appalaches qui ont été réalisés en 2008 étaient de l'ordre de 600 000 \$;

ATTENDU : que l'organisme les Amants de la scène, subventionné par la Ville, utilise la salle de spectacles du cégep Beauce-Appalaches et ce pour encore quelques années;

ATTENDU : la demande du cégep Beauce-Appalaches pour que la Ville participe financièrement aux travaux de rénovation de la salle;

RÉSOLUTION N° 10-6368 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie au cégep Beauce-Appalaches, une subvention au montant de 8 000 \$ pour l'année 2011 pour des travaux de rénovation de la salle de spectacles.

QUE la somme de 8 000 \$ soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6369

Embauche d'un responsable adjoint au centre de ski

ATTENDU : que la Ville assume dorénavant la gestion des activités du centre de ski;

ATTENDU : que la Ville doit désigner une personne pour superviser les activités de remontée mécanique et de l'entretien des pistes;

ATTENDU : la recommandation de M. Marcel Grondin directeur général, à l'effet d'autoriser l'embauche de M. Réjean Laliberté à titre de responsable adjoint du centre de ski;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Réjean Laliberté à titre de responsable adjoint au centre de ski au salaire hebdomadaire de 765,60 \$ par semaine pour la période du 25 octobre 2010 au 17 avril 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6370

Demande d'autorisation à la Commission de protection
du territoire agricole par M. Jocelyn Morissette

ATTENDU : la demande de M. Jocelyn Morissette auprès de la Commission de protection du territoire agricole à l'effet d'installer une fosse septique qui desservirait son chalet situé dans le rang Ste-Evelyne sur une propriété boisée de 12,04 ha;

ATTENDU : que cette demande doit faire l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole tant pour l'installation septique que pour le chalet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie la demande de M. Jocelyn Morissette auprès de la Commission de protection du territoire agricole, à l'effet d'installer une fosse septique qui desservirait son chalet situé dans le rang Ste-Evelyne sur une propriété boisée de 12,04 ha pour les raisons suivantes :

- ▶ l'usage est conforme au Règlement de zonage;
- ▶ les sols sont de classes 4 et 7 dans ce secteur;
- ▶ les dimensions du lot sont insuffisantes pour la pratique de l'agriculture;
- ▶ l'installation d'une fosse septique et d'un champ d'épuration des eaux usées est préférable pour la préservation de l'environnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6371

Autorisation de travaux d'éclairage de rues 2010 pour les secteurs urbains – phase I

ATTENDU : qu'une somme de 60 000 \$ est prévue au plan triennal d'immobilisations 2010 pour l'éclairage de rues des secteurs urbains;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'autoriser les travaux d'ajout d'éclairage de rues – phase I;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing., directeur associés des Services techniques, à l'effet d'autoriser ces travaux pour un montant de 48 055,80 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les travaux d'ajout et de modifications d'éclairage de rues – phase I des secteurs urbains, le tout conformément à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite, pour un montant total de 48 055,80 \$.

QUE M. Léo Fortin, technicien aux Services techniques soit autorisé à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 48 055,80 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le surplus accumulé nouvelle ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2010

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois de septembre 2010, sont déposés au conseil : centre sportif Lacroix-Dutil; polyvalente St-Georges; activités sportives estivales; centre d'art et d'exposition; cartes d'abonnement bibliothèque et opérations et fréquentations bibliothèque.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR DES ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de personnel comme animateurs et animatrices parascolaires, moniteurs et monitrices et préposée au restaurant du Centre sportif Lacroix-Dutil, est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 3 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Monsieur le maire François Fecteau fait un compte rendu du Gala distinction jeunesse et mentionne les principaux récipiendaires de ce gala; et sur le congrès de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

À 20 h 22, madame la conseillère Marie-Ève Dutil quitte son siège.

Monsieur le conseiller Serge Thomassin fait un compte sur la Commission des arts et de la culture; monsieur le conseiller Lionel Bisson sur la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud; madame la conseillère Irma Quirion sur le comité de la famille et madame la conseillère Manon Bougie sur la rencontre rendez-vous pour une MRC de tous les âges.

À 20 h 26, madame la conseillère Marie-Ève Dutil reprend son siège.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fut posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 27, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier
